



**l'Ameublement
français**

DOSSIER DE PRESSE

**Comment concilier décarbonation et
réindustrialisation ?**

**L'AMEUBLEMENT FRANÇAIS,
UNE FILIÈRE AU COEUR DES TRANSITIONS
ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- 1. LA FABRICATION D'AMEUBLEMENT, UNE FILIÈRE AU CŒUR DES GRANDES TRANSITIONS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE**
 - a. UNE TRANSITION INDUSTRIELLE NÉCESSAIRE, GÉNÉRATRICE DE VALEUR AJOUTÉE
 - b. TRANSITION TERRITORIALE
 - c. TRANSITION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE
 - d. TRANSITION INTERNATIONALE

- 2. UNE FILIÈRE AU CŒUR DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE**
 - a. UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE ÉMETTRICE DE CO₂, VERTUEUSE EN COMPARAISON DES FILIÈRES D'AUTRES PAYS
 - b. UNE FILIÈRE QUI UTILISE PRINCIPALEMENT DU BOIS, EXEMPLAIRE SUR LA GESTION DE LA FIN DE VIE

- 3. DÉCARBONATION & RÉINDUSTRIALISATION DE LA FILIÈRE DE L'AMEUBLEMENT : QUELLE FEUILLE DE ROUTE ?**
 - a. LES LEVIERS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ DE LA FILIÈRE A HORIZON 2030
 - b. FORMER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES
 - c. CONCILIER DÉCARBONATION ET RÉDUCTION DU DÉFICIT COMMERCIAL
 - d. LES CHANTIERS POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA DÉCARBONATION DE LA FILIÈRE À HORIZON 2050

ANNEXE : LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau plan sectoriel 2022-2027, l'Ameublement français a entrepris une démarche structurée pour que la filière fabrication d'ameublement contribue à atteindre **les objectifs 2030-2050 de décarbonation de l'économie française.**

Pour cela, l'Ameublement français, avec le soutien du Codifab, a mandaté le cabinet de conseil EY afin de mesurer les dynamiques économiques, sociales et environnementales de la filière sur l'ensemble du territoire français et dresser les scénarios des différentes trajectoires de décarbonation en cohérence avec les accords de Paris.

Avec cette approche volontariste et proactive, la filière ameublement pose les bases de ses enjeux à venir, conciliant développement économique, inclusivité sociale et soutenabilité environnementale.

- **Soutenabilité** : quel avenir pour l'industrie de l'ameublement dans un monde neutre en carbone qui vit déjà des tensions inflationnistes sur l'énergie et les matières premières ?
- **Viabilité** : comment créer des emplois de qualité, loin des métropoles, dans une économie mondialisée et concurrentielle ?
- **Acceptabilité** : comment produire des biens et services essentiels, accessibles à tous et exemplaires sur le plan environnemental ?

1. LA FABRICATION D'AMEUBLEMENT, UNE FILIÈRE AU CŒUR DES GRANDES TRANSITIONS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

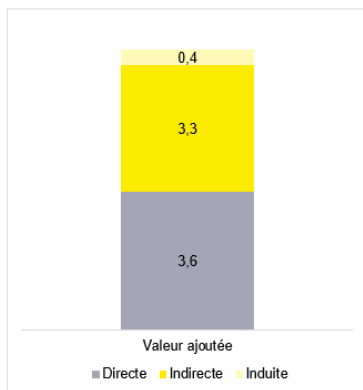
a. UNE TRANSITION INDUSTRIELLE NÉCESSAIRE, GÉNÉRATRICE DE VALEUR AJOUTÉE

La réindustrialisation est devenue une grande cause nationale. Elle est un enjeu de souveraineté économique et de protection d'emplois à haute valeur ajoutée.

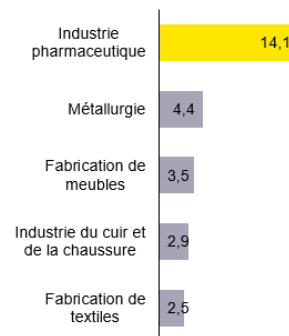
Bien que la filière ait perdu 27% de ses emplois salariés depuis 2009, les entreprises de l'ameublement français sont mobilisées pour relancer le « fabriqué en France », fortement plébiscité par les consommateurs, et la filière a un impact économique et social particulièrement fort.

La filière fabrication d'ameublement **génère 3,6 milliards d'euros de valeur ajoutée directe en 2021** soit 40% de plus que l'industrie textile.

Valeur ajoutée, en milliards d'euros en 2021

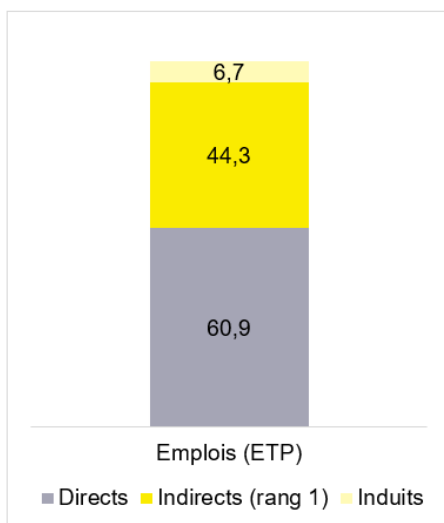


Valeur ajoutée de la fabrication des meubles comparée, en milliards d'euros en 2019



La filière soutient plus de 60.000 emplois directs, soit 112.000 emplois au total si l'on compte les emplois indirects et induits. C'est deux fois plus d'emplois directs que l'ensemble des start-ups françaises ayant levé des fonds, et autant que la métallurgie.

Nombre d'emplois (en milliers d'ETP) en 2021

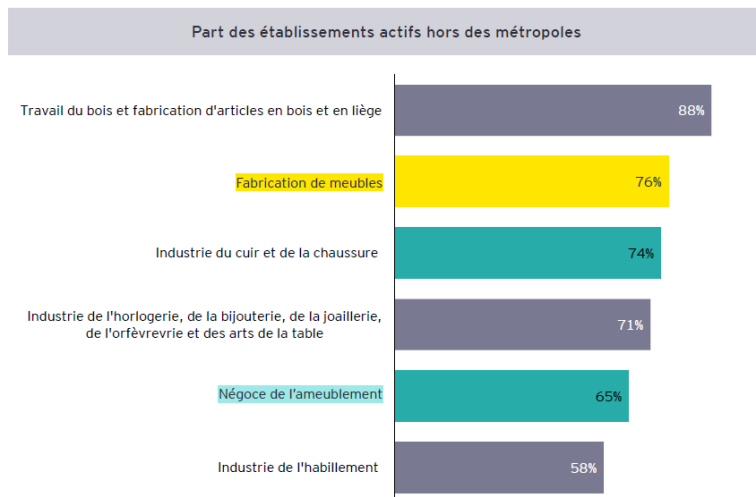


b. TRANSITION TERRITORIALE

L'aménagement équilibré des territoires est désormais au cœur des stratégies de développement économique de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion et des territoires) de la Caisse des Dépôts et, plus largement, des acteurs publics.

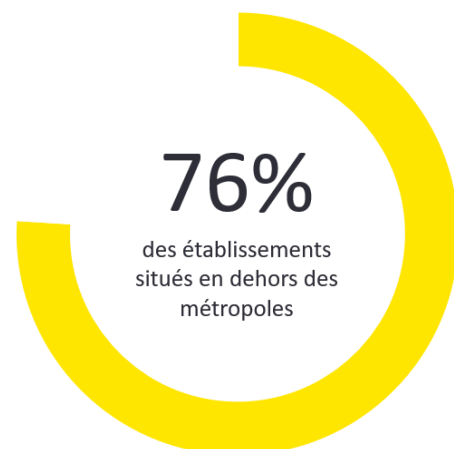
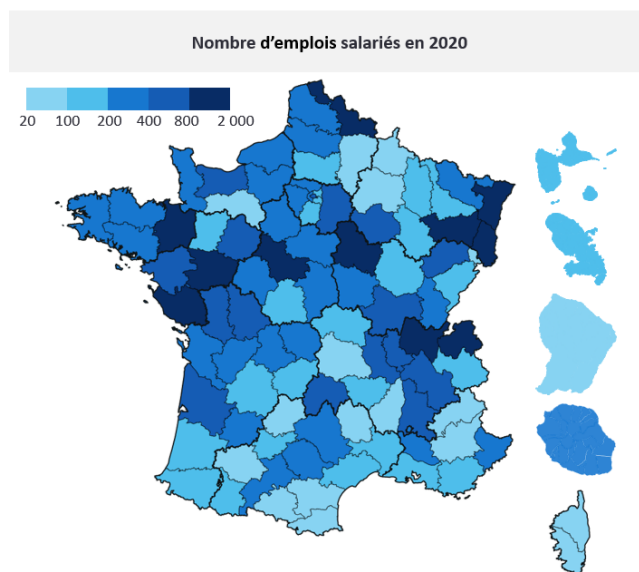
UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE ANCRÉE DANS LES TERRITOIRES RURAUX ET PÉRIURBAINS

La filière compte près de 19.000 entreprises qui, pour les trois quarts d'entre elles, sont situées hors des métropoles. Elle est à ce titre un levier efficace de réduction des inégalités territoriales.



76% des établissements actifs de l'ameublement se situent en dehors des métropoles. C'est un chiffre supérieur à la plupart des autres industries créatives.

La filière peut représenter jusqu'à 2% de l'activité industrielle de certains bassins traditionnels de l'ameublement français (Pays de la Loire et Bourgogne-Franche-Comté) et plus de 9% de l'activité industrielle de certains territoires ultra-marins où l'artisanat est fort (Martinique et Guyane).



Source : ACOSS (URSAFF), 2006-2020

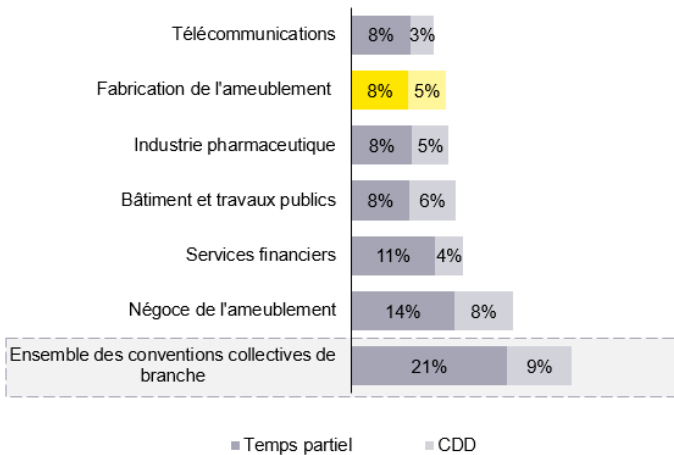
c. TRANSITION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

L'intégration par le travail est au cœur de la raison d'être des entreprises de l'ameublement. La filière fabrication d'ameublement se distingue par de nombreux points positifs : emploi des jeunes, durabilité, inclusion, égalité hommes/femmes....

LA FILIÈRE OFFRE DES EMPLOIS STABLES À SES SALARIÉS : SEULS 5% DES SALARIÉS SONT EN CDD, CONTRE 9% AU NIVEAU NATIONAL

La filière propose un grande majorité de CDI...

Part des salariés en CDD ou à temps partiel fin 2019, en % des effectifs salariés

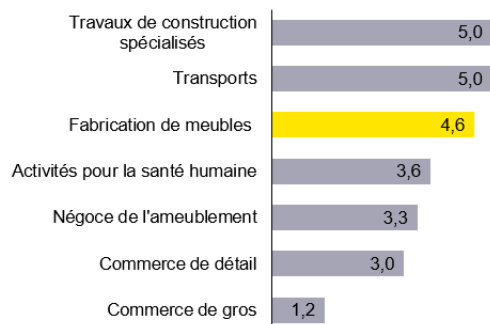


UNE FILIÈRE PARTICULIÈREMENT INTENSIVE EN EMPLOIS

4,6 ETP (Equivalent temps plein) en moyenne sont employés par million d'euros de chiffre d'affaires généré. En comparaison, 1,2 ETP l'est dans le commerce de gros par exemple. Soutenir cette filière, c'est donc aussi soutenir l'emploi et lutter contre le chômage de masse.

Impact social

Intensité en emplois de la filière de l'ameublement en comparaison à d'autres filières



Sources : ESANE, 2021 ; calculs EY.

UNE FILIÈRE EXEMPLAIRE SUR LE PLAN DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

L'écart de salaire entre les femmes et les hommes est bien moins prononcé dans l'ameublement que dans la plupart des autres filières où les femmes y sont payées en moyenne 17% de moins (contre seulement 9% pour l'ameublement).

UNE FILIÈRE ENGAGÉE POUR L'INCLUSION

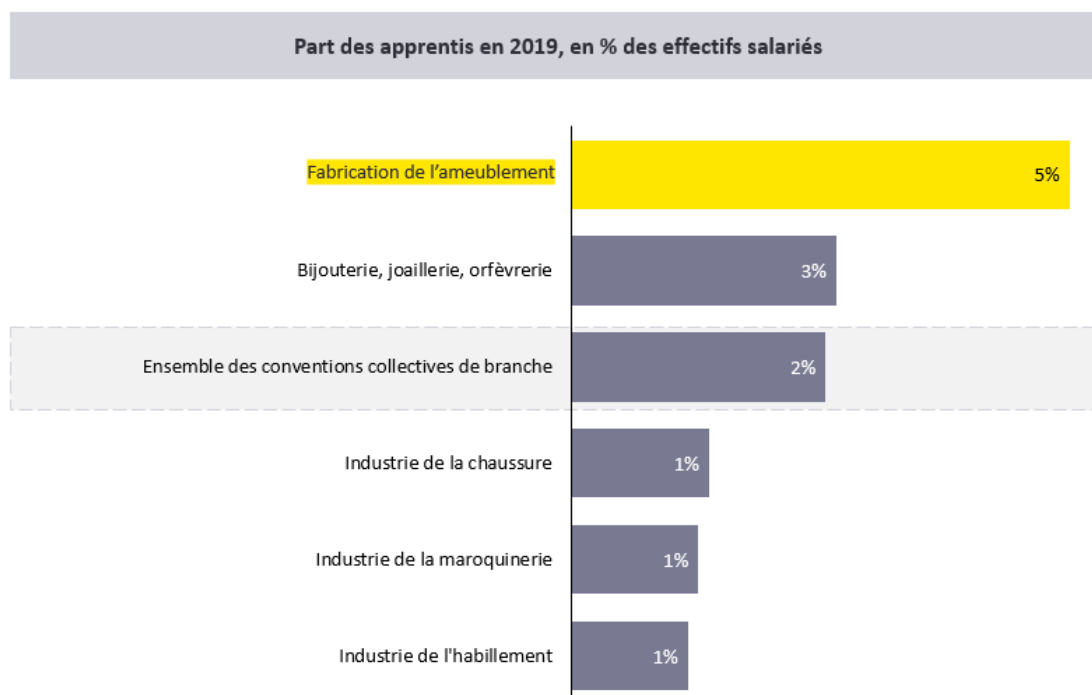
Près de 25% des entreprises d'insertion ont pour activité principale la revalorisation des déchets et meubles, pour laquelle elles emploient 15 000 ETP (non inclus dans l'impact économique de la filière).

LA FILIÈRE AMEUBLEMENT SE PLACE PARMIS LES 10 BRANCHES LES PLUS DYNAMIQUES EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE

L'ameublement emploie une proportion bien plus grande d'apprentis (5%) que l'ensemble des conventions collectives de branche (2%).

Face aux difficultés de recrutement, l'apprentissage est un moyen efficace pour recruter des jeunes, les former et les motiver afin de préparer l'avenir de l'entreprise et la transmission.

Part des apprentis en 2019, en % des effectifs salariés



Source : CRIS (DARES), 2019

d. TRANSITION INTERNATIONALE

Le déficit de la balance commerciale française atteint des niveaux records. L'ameublement est un poste particulièrement déficitaire puisque 52% des meubles achetés en France sont importés et que le degré d'internationalisation des entreprises françaises du secteur reste à des niveaux très bas (15% du chiffre d'affaires de la filière est réalisé à l'export en 2020).

Alors que la filière représente 0,2% du PIB, elle pèse pour 5% dans le déficit de la balance commerciale. Pleinement consciente de ces défis, la filière va lancer un grand plan d'internationalisation de ses entreprises qui portera sur les piliers suivants : formation des entrepreneurs, rayonnement international, travail partenarial avec les autres filières.

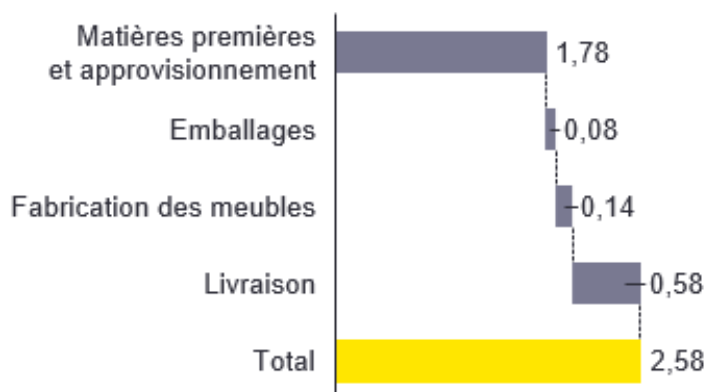
2. UNE FILIÈRE AU CŒUR DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

La filière de l'ameublement, comme toute industrie, est émettrice de CO2. Pour l'année 2020, son empreinte carbone s'élève à 2,58M de tonnes, un impact limité du fait de ses caractéristiques particulièrement intéressantes sur le plan environnemental, telles que la durabilité des matériaux utilisés comme le bois ou la gestion performante de la fin de vie des meubles.

a. UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE ÉMETTRICE DE CO2, VERTUEUSE EN COMPARAISON DES FILIÈRES DES AUTRES PAYS

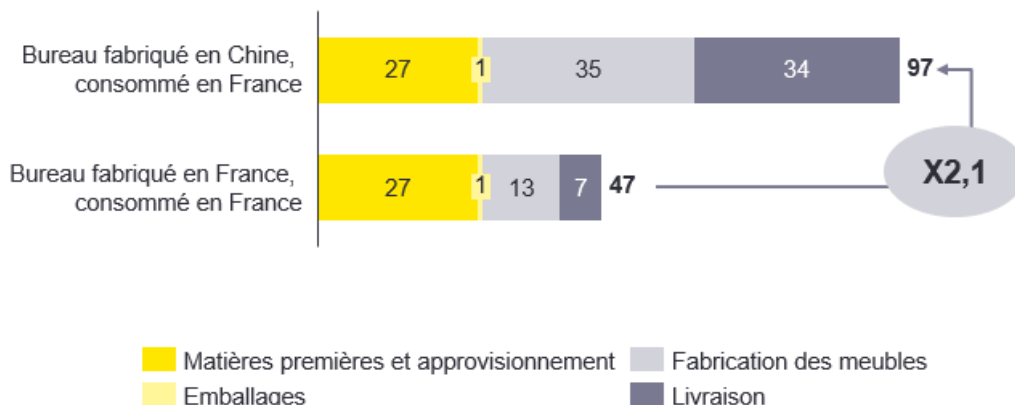
La filière a une empreinte carbone de 2,58 MtCO₂eq, près de 70% de cette empreinte sont générés par le poste "matières premières et approvisionnement".

Répartition de l'impact carbone par étape du cycle de vie du meuble, en MtCO₂eq, en 2020



L'empreinte environnementale d'un meuble fabriqué en France est au moins deux fois inférieure à celle d'un meuble fabriqué en Chine puis importé en France. Cet impact n'est pas lié qu'aux transports mais aussi aux modes de production. **La réindustrialisation durable de la France** constitue ainsi une priorité d'ordre économique, social, mais aussi environnemental.

Répartition de l'impact carbone d'un même bureau fabriqué en France et en Chine par étape de son cycle de vie, en kg ég. CO₂, en 2020



b. UNE FILIÈRE QUI UTILISE PRINCIPALEMENT DU BOIS, EXEMPLAIRE SUR LA GESTION DE LA FIN DE VIE

Le bois, matériau très peu émissif, représente 85% du poids total des matériaux utilisés pour la production de meubles (82% de panneaux de bois et 3% de bois massif). Dans une logique d'économie circulaire, les panneaux à base de bois intègrent jusqu'à 40% de bois recyclé. Ces utilisations du matériau bois contribuent à une exploitation raisonnée de cette ressource et au maintien des forêts, véritables puits de carbone.

92% des déchets liés à l'ameublement sont revalorisés – dont 2/3 en recyclage matière et 1/3 en énergie, ce qui en fait une filière exemplaire sur la gestion de la fin de vie (et permet l'évitement de plus d'un quart des émissions de la filière). Cela représente près de 1,2 million de tonnes de meubles en fin de vie collectées en 2019 (année représentative hors pandémie).

Cependant, pour aller plus loin et être en ligne avec les Accords de Paris, un effort de transformation de grande ampleur sur les modes de production, de transport et des usages (éco-conception, réparation...) doit être entrepris ; c'est ce que l'Ameublement français a voulu préparer en étudiant les trajectoires de décarbonation possibles de la filière ameublement à l'horizon 2030-2050.

3. DÉCARBONATION & RÉINDUSTRIALISATION DE LA FILIÈRE DE L'AMEUBLEMENT : QUELLE FEUILLE DE ROUTE ?

La filière s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de décarbonation et de développement économique, notamment la **lutte contre le déficit commercial**. Les deux objectifs vont de pair et sont les conditions d'une réindustrialisation durable du pays.

Cette transformation de la filière représente un effort considérable pour des TPE/PME/ETI qui font face à d'autres défis pressants dont le principal est celui du niveau d'activité, suivi de la capacité à investir. En effet, si l'on compare le secteur de la fabrication de meubles à celui de l'habillement, **le taux de marge des entreprises du secteur y est deux fois inférieur et le taux d'autofinancement 4 fois inférieur**. Il en résulte un **taux d'investissement plus faible** que ses concurrents européens et des pertes de parts de marchés qui grèvent la balance commerciale et génèrent des émissions de CO₂ importées en France.

La question des émissions importées et la compétitivité-prix des pays non-exposés est une problématique importante pour les entreprises de la filière. Des réglementations actuellement en discussion au niveau européen telle que la taxe carbone aux frontières, pourraient permettre de rééquilibrer le jeu.

Bien que cette question soit critique pour l'avenir de la filière française et la souveraineté industrielle de la France, elle n'est pas utilisée par la filière comme une excuse pour reporter la mise en place d'un plan de décarbonation ambitieux.

a. LES LEVIERS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO2 DE LA FILIÈRE À HORIZON 2030

D'ici à 2030, la transformation des modes d'approvisionnement de fabrication et de transport constitue une priorité pour la décarbonation de la filière.

La filière peut se décarboner grâce à des actions sur l'ensemble du cycle de vie des produits.

L'accent sera mis sur la décarbonation de l'approvisionnement en matières premières :

- Utilisation de davantage de matières recyclées, notamment pour les matières les plus polluantes ;
- Recours à des matériaux issus de pratiques d'exploitation durable ou biosourcés ;
- Renforcement de l'approvisionnement local ;
- Réduction de la distance de transport.

Le transport :

- Recours à des modes de transports plus propres tels que le train ou le bateau (en alternative au camion) ;
- Privilégier la fabrication de meubles plus légers.

La fabrication :

- Électrification des processus de production ;
- Fourniture d'électricité à partir de sources renouvelables ;
- Modernisation des équipements pour des équipements moins énergivores.

b. FORMER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

L'Ameublement français a mis en place un programme d'accélération du déploiement RSE dans les entreprises. Après un pilote concluant auprès de 5 entreprises, l'Ameublement français lance à partir de novembre 2022 ce programme de formation à grande échelle. L'objectif est d'accompagner les entreprises sur le moyen et long terme grâce à une méthodologie pragmatique et adaptée à la taille des entreprises. Les formations et accompagnements personnalisés des entreprises de la filière, réalisés par le cabinet d'expertise certifié RSM et avec le soutien du CODIFAB, sont des facteurs clé de succès pour un engagement du plus grand nombre dans un processus de décarbonation efficient.

Un référentiel « RSE » sectoriel sera établi permettant aux entreprises de l'Ameublement français de suivre et mesurer leurs progrès tout en s'évaluant aux autres acteurs de la filière. Cet outil permettra de partager les engagements avec les donneurs d'ordre, les prestataires et les sous-traitants.

c. CONCILIER DÉCARBONATION ET RÉDUCTION DU DÉFICIT COMMERCIAL

La filière s'est fixée pour objectif la **réduction du déficit commercial**, pour recréer des emplois en France et retrouver des marges de manœuvre permettant de financer l'innovation et l'adaptation au changement climatique.

La **baisse des importations les plus émettrices**, en particulier celles venues de Chine, implique un travail de coordination et de responsabilisation de la filière aval, en particulier distributeurs, consommateurs, et régulateurs publics.

Afin de réduire les **émissions de CO2 au niveau mondial**, la qualité des modes de production, l'allongement de la durée de vie des produits et la prévalence des circuits courts, au plus proche du consommateur, doivent être privilégiés.

In fine, les entreprises de l'Ameublement français pourraient devenir le berceau **du design d'usage et de l'économie de la fonctionnalité**.

Ce seraient ainsi des **productions de meilleure qualité**, répondant aux nouvelles attentes des consommateurs, non délocalisables et soutenables sur le plan environnemental qui soutiendraient la réindustrialisation du pays.

En parallèle, la filière a également établi **une feuille de route ambitieuse pour développer ses entreprises à l'international**, fondée sur une soixantaine d'actions concrètes, à même de réduire d'un tiers le déficit commercial actuel, en renforçant l'implantation française sur les marchés en croissance. **Un travail sur la proposition de valeur de la filière**, en France et à l'étranger, a aussi vocation à être lancé dans les prochains mois pour progresser en termes de compétitivité hors-prix.

Ces ambitions ont été évaluées dans le cadre de l'étude réalisée par EY, qui a permis de modéliser les impacts des deux scénarios.

2020-2030	CO2 produit en France	CO2 importé	CO2 total	CA	Emplois
Scénario désindustrialisation tendancielle	-40%	+25%	-3%	-11%	-6 600
Scénario réindustrialisation	-22%	-4%	-11%	+18%	+10 900

Source : EY pour l'Ameublement français

Sans plan de transformation de la filière, la désindustrialisation de la fabrication d'ameublement en France devrait se poursuivre au profit des importations plus émettrices de carbone. Selon les projections de l'Insee, la production française de meubles devrait baisser de -11% entre 2020 et 2030. Cette désindustrialisation couplée aux efforts de décarbonation de la filière française présente un bilan a priori satisfaisant de -40% de CO2 émis en France ; mais ce mouvement s'accompagne d'une hausse du carbone importé de +25% et d'une destruction de près de 10% des emplois de la filière.

Ce scénario n'est donc pas soutenable d'un point de vue social et inopérant d'un point de vue environnemental.

A contrario, en ayant **une approche volontariste misant sur la réindustrialisation et l'internationalisation** de la fabrication d'ameublement en France, les émissions totales de carbone liées au secteur du meuble baissent de 11% d'ici 2030, tout en contribuant à la création de 10.900 emplois. **Décarbonation et réindustrialisation vont donc de pair dans une approche durable, soutenable et acceptable** sur les plans économiques, sociaux et environnementaux.

d. LES CHANTIERS POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA DÉCARBONATION DE LA FILIÈRE À HORIZON 2050

Comment aller plus loin en termes de décarbonation après 2030 pour atteindre les objectifs français de neutralité carbone en 2050 ?

D'ici à 2050, la filière voit dans l'émergence du **design d'usage et de l'économie de la fonctionnalité la solution à une décarbonation profonde compatible avec une croissance économique durable** ; elle suppose un changement majeur des mentalités des parties prenantes de la filière, en premier lieu les consommateurs BtoB et BtoC... : location plutôt qu'achat, réparation plutôt que recyclage, qualité durable plutôt que bas prix ou développement du marché de seconde main comme cela se pratique dans d'autres secteurs.

Allonger la durée de vie des meubles

- Le principal levier de décarbonation de la filière est l'allongement de la **durée de vie des meubles**, qui pourrait se traduire par une diminution des quantités de meubles produites à l'échelle mondiale.
- Éco-conception et réparation sont les deux piliers de cette démarche de prolongation de la durée d'usage, à même de favoriser une moindre utilisation des ressources naturelles, dans une perspective d'économie circulaire.
- Dans le même esprit, la capacité de la filière à **structurer le marché de la seconde main** est un facteur clé de succès, tant sur le plan environnemental qu'économique. Cette démarche déjà développée sur d'autres marchés répond à une évolution des attentes des consommateurs. Les éco-organismes Eco-Maison et Valdelia pourraient avoir un rôle moteur à jouer sur ce sujet en rénovant des meubles plutôt qu'en les valorisant par d'autres méthodes telles que le recyclage matière ou l'incinération. Cela pourrait ainsi permettre que la valeur ajoutée ne soit pas captée par un seul opérateur privé mais bénéficie à l'ensemble de la filière.

Développer l'économie de la fonctionnalité

- Comme d'autres secteurs, la filière ameublement s'oriente vers l'économie de la fonctionnalité. Il s'agit de passer de la possession du meuble en tant que produit à l'usage du meuble selon un principe de « furniture as a service ». Le développement du design d'usage et la transition vers une économie de la fonctionnalité est à même de réduire les quantités produites et de relocaliser les lieux de production et de services, au plus proche des consommateurs.
- Une réflexion sur les *business models* pourrait permettre de continuer à créer de la valeur pour la filière tout en produisant moins, ce qui est un enjeu majeur pour une croissance durable et soutenable.

Conclusion :

Au cœur de toutes les grandes transitions de l'économie française, la filière ameublement peut constituer un laboratoire pour la réindustrialisation durable du pays.

Elle bénéficie en 2023 d'un *momentum* unique en s'inscrivant au cœur des politiques publiques.

Atteindre les objectifs 2030 et 2050 nécessite des investissements pour accompagner la filière, soutenir l'action des entreprises et adresser ainsi avec succès les défis posés par la réindustrialisation durable : viabilité économique, soutenabilité environnementale, acceptabilité sociale.

A propos de l'Ameublement français

L'Ameublement français est une organisation professionnelle qui rassemble 380 entreprises françaises de la fabrication d'ameublement, de panneaux et de l'aménagement des espaces de vie. Accélérateur de son industrie, l'Ameublement français facilite la conquête de ses adhérents vers les marchés nationaux et internationaux, encourage l'innovation et les savoir-faire et s'engage au profit d'une filière vertueuse et durable. L'Ameublement français met à leur disposition des ressources et initie des actions collectives favorisant le partage avec tous les acteurs de la chaîne de valeur, de l'objet au projet. Convaincu de la force du collectif, l'Ameublement français est un acteur engagé sur les scènes politiques, économiques, et sociales pour faire rayonner l'excellence industrielle et l'art de vivre à la française en France et à l'international sous la bannière My furniture is french.

<https://www.ameublement.com/>

L'étude EY pour l'Ameublement français a été menée grâce au soutien du



A propos du CODIFAB

Le CODIFAB, Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer des actions collectives que les entreprises cotisantes n'auraient pas la capacité de mener à titre individuel.

Les industries de l'ameublement et du bois comprennent les entreprises qui produisent des biens matériels par la transformation et la mise en œuvre de matières, soit 4200 PME/ETI et plus de 15 000 artisans, représentées au sein du CODIFAB par les organisations professionnelles représentatives de ces entreprises, dont l'Ameublement français.

Ces actions d'intérêt général ont pour objectif d'accompagner, de renforcer et de développer les entreprises de l'ameublement et du bois selon les axes stratégiques définis tous les 4 ans par le contrat de performance signé avec l'Etat.

<https://www.codifab.fr/>

ANNEXE

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Cette étude réalisée par EY au 1^{er} semestre 2022 analysant les données de 2019, 2020 et 2021, rend compte de l'impact économique, social et environnemental des fabricants de meubles implantés en France.

Seule l'activité réalisée sur le territoire français est prise en compte : les activités de fabrication de meubles sur des sites à l'étranger ne sont pas incluses. L'activité de distribution de leurs propres meubles par les fabricants implantés en France est aussi comptabilisée. En revanche, les entreprises dont l'activité principale consiste à distribuer des meubles (soit les détaillants de meubles) ne sont pas prises en compte dans l'étude.

A la différence de certaines publications de l'Ameublement français dont le périmètre s'appuie sur le poste NACE 31 (soit la fabrication de meubles), une méthodologie permettant de comptabiliser les entreprises de l'ameublement qui ne seraient pas enregistrées dans ce poste a été coconstruite avec l'Ameublement français pour aboutir à un niveau de granularité aussi fin que possible. Le périmètre et les résultats de l'étude, peuvent donc légèrement différer de résultats publiés précédemment en raison de ce changement.

Lors de l'élaboration des hypothèses de travail nécessaire à cette étude, les hypothèses les plus conservatrices ont toujours été privilégiées. Par exemple :

- Seuls les impacts indirects et induits de rang 1 sont présentés, bien qu'il soit possible d'étendre le calcul de ces impacts à des rangs bien supérieurs.
- Seul le mix énergétique et les distances parcourues varient dans la comparaison de la fabrication d'un même bureau en France et en Chine, bien qu'il soit probable qu'en moyenne, les matériaux utilisés soient de qualité différente, au bénéfice des meubles français.
- Les entreprises d'insertion et ETPI affiliés (env. 5000) ne sont pas comptabilisés dans l'impact de la filière.

Principales limites de l'étude

Les scénarios de décarbonation présentés reposent en partie sur des facteurs sur lesquels la filière n'a pas la main, tels que la disponibilité d'énergie renouvelable en France, l'évolution de la capacité de transport de marchandises du réseau ferroviaire ou fluvial, la démographie. **Aucune hypothèse concernant les politiques publiques éventuelles n'a été prise en compte** (par exemple, l'impact de la mise en œuvre d'une taxe carbone aux frontières sur les importations ou d'une politique volontariste en matière de réindustrialisation) pour les projections à horizon 2050. Comme dans tout exercice de prospective, le panel d'hypothèses et de combinaisons possibles est infini, et chaque scénario pourrait être challengé par une partie des acteurs concernés.

Principales sources de l'étude

Les principales sources externes de cette étude sont : l'ACOSS, l'ADEME, le CODIFAB, les Comptes de la Nation de l'INSEE, la DARES, la base de données Diane, la base de données Impacts® de l'ADEME, la base de données EcoInvent, Eco-mobilier, la base ESANE de l'INSEE, le FCBA, Oxford Economics, l'UIPP et Valdelia.